Conférence ministérielle de la Francophonie

8^e session – Marrakech, les 17 et 18 décembre 1996



Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) s'est réunie pour sa huitième session à Marrakech, les 17 et 18 décembre 1996.

1. OUVERTURE DES TRAVAUX

Les travaux de la Conférence ont été ouverts par S.E. M. Pierre Osho, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin, président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, en présence du ministre de l'Éducation nationale du royaume du Maroc, S.E. M. Rachid Ben Mokhtar Ben Abdellah, et du directeur général de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Isesco), S.E. le Dr Abdulaziz Othman Altwaijri.

Le représentant du gouvernement de Sa Majesté le roi du Maroc souhaite la bienvenue aux membres de la Conférence. Il réaffirme l'adhésion du Maroc aux principes fondateurs de la Charte de l'Agence et souligne la priorité que son pays accorde à la coopération en matière d'éducation et de valorisation des technologies de l'information. Enfin, il recommande qu'une attention soutenue soit accordée aux pays les moins avancés.

Le directeur général de l'Isesco exprime sa joie de participer à l'ouverture des travaux de la Conférence. Il fait état des solides rapports de coopération liant l'Isesco à l'Agence de la Francophonie (ACCT) depuis 1990 et met en lumière la convergence des objectifs des deux organisations.

Après avoir exprimé ses remerciements à l'intention de Sa Majesté le roi Hassan II pour l'accueil chaleureux réservé aux membres de la Conférence, le président de la CMF souligne l'importance et la portée de cette huitième Conférence pour l'avenir de la Francophonie. En effet, la Conférence aura à examiner des questions décisives dont dépendent l'émergence, l'avènement et le rayonnement, sur la scène internationale, de la réalité institutionnelle de la grande famille francophone.

Le président adresse ses chaleureuses félicitations à tous ceux qui ont contribué à la concrétisation des réformes de l'institutionnel francophone décidées par les chefs d'État et de gouvernement. Il félicite en particulier le Secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, M. Jean-Louis Roy, le président du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie, M. Roger Dehaybe, et rend hommage au président du Conseil permanent de la Francophonie, le D^r Zinsou.

Enfin, il exprime le souhait qu'au moment de céder la présidence au Vietnam, le Bénin puisse être fier de voir un réel consensus se dégager et un accord définitif s'établir. Sur ces mots d'espoir, il déclare ouverte la 8^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

2. CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau de la Conférence est ainsi constitué :

Président : Bénin

Vice-présidents : Canada

Égypte

France

Madagascar

République centrafricaine

Vietnam

Rapporteur : Canada-Québec

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Le projet d'ordre du jour ainsi que le projet d'ordonnancement des travaux sont adoptés sans modification.

4. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCT (28° SESSION)

Après avoir annoncé que la Conférence siège maintenant comme Conseil d'administration de l'ACCT, le président invite le secrétaire général de l'Agence, M. Jean-Louis Roy, à présenter son rapport.

4.1. Rapport du secrétaire général de l'ACCT

Dans son rapport, le secrétaire général présente les interventions conduites par l'Agence depuis la dernière session de la Conférence ministérielle de la Francophonie réunie à Bordeaux en février 1996. Il évoque les trois fonctions essentielles de l'Agence de la Francophonie (ACCT) : celle de secrétariat des instances, celle d'animateur des concertations francophones et celle d'opérateur principal des Sommets. Enfin, il fait le point sur les aspects concernant la gestion de son institution.

Secrétariat des instances

Le secrétaire général rappelle qu'au titre de Secrétariat des instances, l'Agence a assuré la préparation et la tenue des CMF de Bordeaux (février 1996) et de Marrakech (décembre 1996), de cinq sessions du CPF, d'une vingtaine de réunions de ses commissions ainsi que l'appui logistique des nombreuses réunions du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie. Elle a également assuré l'édition des Actes du Sommet de Cotonou ainsi que de ceux des 6° et 7° sessions de la CMF.

Concertations francophones

Il évoque ensuite les consultations conduites par l'Agence qui ont permis à la Francophonie d'être présente de façon concertée dans nombre de réunions internationales, notamment en suivi de la conférence de Rio de Janeiro, aux Nations unies, à New York, à Genève, à Istanbul pour la tenue d'Habitat II et à Rome pour celle du Sommet mondial sur l'alimentation.

Il souligne que l'Agence prépare activement la Conférence des ministres responsables des inforoutes qui se réunira à Montréal en mai 1997. Placée sous la responsabilité d'un comité scientifique de haut niveau, la phase de préparation est alimentée par les réflexions et les analyses provenant des ateliers organisés dans chaque région de la Francophonie. Cette phase sera parachevée en avril 1997 par une réunion d'experts qui finalisera les documents de la Conférence.

L'Agence a reçu également mandat du Sommet de Cotonou de préparer un projet de convention intergouvernementale sur la culture. Avec le concours d'un groupe d'experts, les travaux engagés devraient permettre de soumettre un document aux États et aux gouvernements membres en mai prochain. À la suite de cette consultation, une réunion des ministres de la Culture pourrait avoir lieu avant la fin de 1997.

Le secrétaire général indique que, conformément au mandat qui lui a été confié par les Sommets de Dakar et de Maurice, l'Agence a organisé à Genève, les 18 et 19 novembre dernier, la deuxième Conférence des OING. Un comité de liaison assure le suivi des conclusions de cette Conférence.

En outre, l'Agence contribue activement à la concertation lancée par la Confémen sur la formation technique et professionnelle, participe à l'organisation et au financement du volet culturel des III^e Jeux de la Francophonie, prévus à Madagascar en août 1997, et entretient des liens féconds avec l'Aupelf-Uref, TV5, l'AIMF et l'université Senghor d'Alexandrie.

Enfin, le secrétaire général évoque les accords passés avec un nombre croissant de partenaires, notamment l'Onudi, l'Unesco, le Pnud, l'Union européenne, l'Isesco et le Commonwealth. La collaboration avec ces organismes porte sur plusieurs actions conjointes menées dans les domaines de l'éducation, de la formation à distance, de la culture, du développement durable, des médias et de la coopération juridique et judiciaire.

Opérateur principal des Sommets

Le secrétaire général présente ensuite un bilan des actions mises en œuvre au titre des programmes de l'Agence de la Francophonie (ACCT). Il insiste plus particulièrement sur :

- l'acquisition d'un immeuble à Bordeaux pour accueillir l'École internationale de la Francophonie (EIF), qui héberge les nouvelles équipes de la formation à distance et des technologies de l'information ;
- les nouvelles ambitions de la formation à distance, touchant la consolidation des dispositifs nationaux, l'expérimentation de l'apprentissage du français par le canal de TV5, l'alphabétisation et le perfectionnement des institutions ;
- les actions menées dans le secteur des nouvelles technologies de l'information, visant la formation, la présence de la Francophonie sur les réseaux, la mise à jour des contenus des centres serveurs de l'Agence, l'alimentation des réseaux en contenus culturels francophones ;
- la production de divers manuels scolaires au bénéfice de 22 pays de la communauté francophone :
- le troisième Marché des arts du spectacle africain (Masa), qui aura lieu à Abidjan en mars 1997, dans un contexte d'élargissement à des pays non francophones et de professionnalisation des structures de l'organisation ;
- la coopération juridique et judiciaire, notamment la mise en oeuvre du plan d'action de la Conférence des ministres de la Justice réunie au Caire en octobre 1995, les interventions dans le domaine de l'observation des élections et l'appui aux plans nationaux de modernisation de la justice ;
- le secteur du développement économique, où l'Agence a apporté son appui à la réalisation de 47 projets de création de PME/PMI et de 184 projets d'assistance technique, par l'intermédiaire du PSD, toujours caractérisé par son souci de répondre aux besoins les plus concrets.

Gestion de l'institution

S'agissant de la gestion des budgets de l'Agence, le secrétaire général estime que la rénovation du système, engagée voici trois ans, a produit en 1996 ses pleins effets. Les appréciations formulées aussi bien par le commissaire aux comptes que par le contrôleur financier en portent témoignage. Le budget de l'Agence est désormais entièrement consolidé, la nomenclature budgétaire et le plan comptable sont plus transparents et mieux lisibles. Des centres de responsabilité budgétaire ont été créés et des délégations octroyées au terme du processus de décentralisation des pouvoirs. Les frais de gestion sont établis à 21 % pour le budget consolidé et à 32 % pour le budget dont l'Agence assure la gestion directe. Les taux d'engagement estimés s'établissent à 85 %.

Le secrétaire général assure que la gestion des ressources humaines, en cette année de mise en œuvre du plan d'organisation arrêté par la CMF de Bordeaux, s'est faite dans le respect des textes et des droits des agents, notamment ceux dont les postes ont été supprimés. Les recrutements opérés ont été faits dans le strict respect des procédures réglementaires et avec le souci de diversifier les origines nationales : aujourd'hui, 40 nationalités sont représentées au sein du personnel de l'Agence.

Ainsi, conclut-il, l'Agence dispose aujourd'hui des principaux outils d'une gestion saine et rigoureuse de ses ressources humaines, financières et matérielles, ce qui laisse augurer de bonnes perspectives pour l'avenir quant à l'utilisation maximale des ressources pour les mandats confiés à l'organisation.

4.2. Débat général

Le président de la Conférence remercie le secrétaire général pour la qualité de son rapport et pour la vision stimulante et dynamique de l'institution intergouvernementale qu'il propose.

Les diverses délégations qui prennent la parole en profitent pour adresser leurs remerciements aux autorités marocaines pour l'accueil qui leur a été réservé. L'ensemble des délégations félicite le secrétaire général pour la clarté de son exposé et la pertinence de la programmation mise en œuvre par l'organisation intergouvernementale de la Francophonie.

Le représentant du Vietnam souligne l'importance que revêt la CMF de Marrakech aux yeux de sa délégation, car elle représente la dernière étape avant le Sommet de Hanoi. H note que l'état d'avancement de la programmation indique la préoccupation de consolider les projets phares de l'Agence, notamment les Clac, le soutien à la production éditoriale et à la production audiovisuelle du Sud, les actions en faveur de l'école et le Masa. Il se réjouit de la coopération entre l'Agence et le Vietnam, concrétisée en septembre dernier par la signature d'un accord-cadre portant sur la préparation du Sommet de Hanoi et sur des actions de coopération. Enfin, il se félicite de la présence d'une délégation d'hommes d'affaires lors de la visite récente du secrétaire général de l'ACCT à Hanoi, car cette initiative est de bon augure pour le développement d'un espace économique francophone auquel le Vietnam souhaite prendre une part active.

La déléguée de la France exprime sa satisfaction de constater qu'en ayant ouvert à 40 pays le recrutement de son personnel, l'Agence a accentué son caractère intergouvernemental. Elle encourage également l'Agence à poursuivre ses efforts dans le domaine des nouvelles technologies de l'information.

Le délégué de l'Égypte confirme l'engagement de son gouvernement envers la cause francophone et exprime le souhait de voir l'avènement d'une véritable Francophonie des peuples. Il souligne l'importance que son pays accorde au projet d'observatoire francophone de la démocratie ainsi qu'à la recherche de nouveaux partenariats en Francophonie. Il réitère le soutien de l'Égypte aux activités de l'université Senghor.

Le représentant du Québec met en évidence l'intensification de la concertation entre l'Agence et d'autres organisations internationales, qui a donné lieu à des réalisations concrètes avec l'Isesco, le Commonwealth, le Pnud et l'Unicef. Il appuie l'engagement résolu de la Francophonie dans les nouvelles technologies de l'information, qui connaîtra un temps fort à Montréal en mai prochain, lors de la conférence ministérielle sur les inforoutes. En outre, il souligne le défi auquel l'Agence doit naturellement faire face en cette deuxième année de biennum. Ce défi consiste à présenter le bilan de la programmation réalisée depuis Cotonou tout en préparant celle du Sommet de Hanoi, qui devra sans doute prendre en compte la thématique de l'économie proposée par le Vietnam. Enfin, il souhaite que la solidarité francophone ne connaisse pas de faille, car au-delà des ajustements institutionnels, il y a d'abord la Francophonie des peuples.

Le représentant du Canada exprime sa satisfaction concernant la mise en œuvre des décisions de la CMF de Bordeaux, qui se traduit par des résultats positifs touchant aussi bien la gestion de l'organisation que la réalisation de la programmation. Après avoir souligné l'importance que son pays accorde à des actions efficaces et concrètes, il attire l'attention de la Conférence sur un certain nombre de programmes soutenus par le Canada, en complémentarité avec les actions de l'Agence, dans les secteurs des inforoutes, de l'industrie agroalimentaire et de la coopération juridique. Enfin, il se réjouit du fait que le Canada va accueillir, de concert avec le gouvernement du Québec, la Conférence francophone des ministres responsables des inforoutes.

Le délégué de la Bulgarie exprime le souhait de son pays pour que soient intensifiées les actions en faveur de la jeunesse et du développement économique. Il souligne que l'élargissement de la coopération francophone vers l'Europe de l'Est témoigne du dynamisme de la Francophonie. Il propose que soit envisagée l'organisation périodique du séminaire régional de perfectionnement des cadres nationaux d'Europe de l'Est, qui s'est tenu pour la première fois à Sofia en 1996. Enfin, il souhaite que soient publiées des brochures sur la Francophonie pour mieux faire connaître la communauté francophone, notamment auprès des pays de cette région.

Marquant l'appréciation de son pays pour la structure de solidarité que représente la Francophonie, le représentant du Burkina Faso insiste sur la nécessité de la protéger tout en la renforçant. Il informe la Conférence de la tenue récente du Sommet France-Afrique à Ouagadougou et exprime le souhait que l'Agence continue d'appuyer les manifestations culturelles francophones, notamment le prochain Fespaco prévu en mars 1997.

Après avoir exprimé les regrets de son chef de délégation, qui n'a pu assister à la Conférence, le représentant des Comores remercie le secrétaire général de l'Agence pour son soutien à la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds qui doit se tenir en février 1997 en vue du financement du nouveau plan directeur de l'éducation nationale de son pays.

Le représentant de la Côte d'Ivoire souligne l'importance des programmes en milieu rural, particulièrement le programme des centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), et souhaite l'implantation d'un deuxième réseau dans son pays. S'agissant de ce programme, il se réjouit de l'obtention de nouveaux financements auprès d'organisations internationales. Il remercie également la communauté francophone pour la confiance renouvelée qu'elle lui témoigne en confirmant la Côte d'Ivoire comme pays hôte du Masa.

La déléguée de Madagascar fait état de l'attachement de son pays à certains secteurs d'activités de l'Agence, notamment aux initiatives visant à assurer la présence du français sur Internet et aux opérations qui viennent en appui au développement économique, en particulier de l'Afrique. Elle plaide pour l'augmentation des moyens consacrés à ce dernier secteur et pour le renforcement des liens avec les divers organismes internationaux d'aide au développement. Elle réitère la profonde appréciation de ses autorités quant à la participation de la Francophonie à l'observation des élections présidentielles dans son pays.

Le délégué de la Moldavie informe la Conférence du changement de gouvernement intervenu récemment dans son pays. Il exprime la volonté de la Moldavie de poursuivre la politique extérieure déjà engagée, notamment en approfondissant ses liens avec la Francophonie. Il signale la création d'un conseil national consultatif pour la Francophonie, placé sous la responsabilité du ministre des Affaires étrangères. Enfin, il exprime le souhait de son pays d'abriter une conférence francophone.

Le représentant du Liban réitère l'attachement de son pays à l'avenir de la Francophonie ainsi que sa gratitude pour l'expression spontanée de la solidarité francophone devant les épreuves subies par la population libanaise.

La déléguée de la Guinée appuie les actions concrètes et visibles conduites par l'Agence, dans la mesure où elles répondent le mieux aux aspirations des populations. Elle cite, à titre d'exemple, les Clac et les radios locales, la production de manuels scolaires et la formation à distance.

Le représentant du Cambodge plaide la cause de la Francophonie en Asie du Sud-Est. Il exprime les besoins importants de son pays, pour lequel la Francophonie représente un facteur essentiel de désenclavement et un pôle d'identité. Tout en se réjouissant du choix de Hanoi pour la tenue du prochain Sommet, il sollicite la présence plus soutenue de l'action francophone dans son pays et réitère la demande du gouvernement cambodgien qui souhaite abriter l'une des prochaines conférences ministérielles.

À l'issue de ce débat, le rapport du secrétaire général de l'ACCT reçoit l'approbation de la Conférence.

4.3. Examen et adoption du rapport de la commission administrative et financière

Le rapport de la commission administrative et financière est adopté.

4.4. Examen et adoption du rapport de la commission des programmes

Le rapport de la commission des programmes est adopté.

4.5. Adoption du rapport du Conseil d'administration

Le président de la Conférence annonce que le rapport du Conseil d'administration sera adopté au moment de l'adoption du rapport général.

5. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME ORGANE DU SOMMET

Le président annonce que la CMF siège maintenant comme organe du Sommet.

5.1. Présentation et examen du rapport d'étape du président du CPF

Dans son rapport, le D^r Émile-Derlin Zinsou, président du Conseil permanent de la Francophonie, s'interroge sur le parcours accompli depuis sa prise de fonction, à Ouagadougou, en décembre 1994 : deux années de changements politiques importants dans les États membres, ponctués de progrès démocratiques et de bouleversements, notamment dans la région des Grands Lacs, où la communauté internationale a semblé impuissante à apaiser un climat de tension qui, bien au contraire, n'a cessé de s'aggraver.

En dépit de ses efforts, la communauté francophone n'a pas été en mesure de traiter le problème des réfugiés et des personnes déplacées, ni d'empêcher que persistent des conflits qui ne font qu'ajouter à la gravité de la crise que traverse l'Afrique.

Analysant les conséquences diplomatiques de l'émergence de l'Afrique du Sud, le président Zinsou s'inquiète aujourd'hui du déplacement des équilibres linguistiques au détriment du français. Il voit se dessiner une évolution qui met en péril l'avenir même de la Francophonie dans cette partie du continent africain.

Le président Zinsou souligne que, pendant ces deux années, la Francophonie a été active dans les rencontres mondiales organisées par les Nations unies autour de thèmes majeurs pour l'avenir du monde. Tirant argument de cette visibilité nouvelle et prometteuse, il invite la communauté francophone à ne pas laisser ses engagements tomber en déshérence et à donner un suivi sérieux à tous les plans d'actions définis par les États au terme de ces concertations. Il ajoute que, dans cette entreprise, tous les opérateurs directs — et surtout le principal d'entre eux, en cela qu'il est intergouvernemental —, devraient assumer une responsabilité essentielle, notamment vis-à-vis de la société civile et de la jeunesse des États et des gouvernements ayant le français en partage.

À ce propos, le président fait le constat que la Francophonie n'a pas encore pu dégager « une grande programmation francophone », même si les programmes mobilisateurs sont orientés dans ta bonne voie et que le dispositif opérationnel francophone est devenu impressionnant par son ampleur et sa variété.

La réforme attendue des institutions et l'accroissement éventuel des moyens financiers ne sauraient suffire à faire donner à ce dispositif tous ses effets. Il y faut aussi la volonté de concourir au mieux-être des populations et celle de faire passer les réalisations par la voie de coopérations mutuelles, dans un esprit d'ouverture et la recherche de synergies fécondes.

Le président Zinsou souligne que dans la mise en œuvre des grands mandats confiés à la Francophonie, qu'il s'agisse de l'enrichissement du patrimoine télévisuel, de l'appui à l'État de droit, de l'aide à la création artistique ou du soutien au développement économique, seule l'union des forces permettra d'envisager l'avenir avec optimisme.

Enfin, il exprime le vœu que, sous l'autorité d'un secrétaire général éminent, se dessine la Francophonie de l'avenir, porteuse d'espoir et de solidarité.

À la suite de son intervention, de nombreuses délégations prennent la parole pour féliciter le président Zinsou, pour lui témoigner leur reconnaissance.

Par ailleurs, certaines délégations s'inquiètent de l'extension possible du conflit et s'interrogent sur les conséquences que celle-ci pourrait entraîner sur la stabilité du continent.

Les voies possibles de solution sont ensuite examinées. Même si la Conférence est consciente qu'elle ne pourra trouver ici un règlement à ce conflit en raison de la gravité et de l'ampleur de celui-ci, elle souhaite que la communauté francophone, directement concernée, propose des mesures réalistes pour y parvenir.

La Francophonie pourra apporter son appui à la tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine, partant du constat que le processus de médiation développé à plusieurs niveaux est désormais insuffisant. Cette conférence aurait le mérite d'appréhender globalement, selon le désir de nombreuses délégations, les diverses facettes de la situation : humanitaire, économique, politique. Toutefois, plusieurs délégations estiment que la tenue d'une telle conférence ne pourrait se faire que dans le respect de certains principes, comme celui de l'intégrité territoriale des États.

Le Sénégal propose de former un comité de réflexion de huit ou neuf membres, sous l'autorité du CPF, ce comité devant, dans un délai de quelques semaines, développer une proposition de règlement qui serait déposée aux Nations unies et à la communauté internationale dans son ensemble.

Au cours du débat, de nombreux délégués ont pris la parole.

Le représentant du Rwanda rappelle que son pays a été victime d'un génocide qui a chassé des populations vers les pays voisins, où elles ont été prises en otage. En raison d'événements internes au Zaïre, dans lesquels le Rwanda ne porte aucune responsabilité, ces populations reviennent aujourd'hui dans leur pays. Le gouvernement du Rwanda a pris toutes dispositions pour les accueillir. Après avoir affirmé qu'il n'est pas hostile à une conférence régionale associant l'ONU et l'OUA et s'être réjoui de la décision de dissolution de la force multinationale, le ministre lance un appel à l'aide à la communauté internationale, notamment à la famille francophone. Enfin, le délégué du Rwanda déclare qu'afin d'éviter que les populations frontalières soient considérées comme apatrides, la Conférence ministérielle de la Francophonie devrait apporter des solutions appropriées au problème du tracé colonial des frontières.

Le président de la Conférence note avec satisfaction qu'en dépit des divergences d'appréciation de la situation, le principe d'une conférence régionale semble admis.

Après avoir évoqué la genèse de la crise et toutes les tentatives qui ont été menées pour y apporter des solutions, le délégué de la Tunisie en appelle à une solution globale passant par une conférence internationale qui rechercherait l'appui des pays de la sous-région et aurait la caution et la garantie des Nations unies.

Après avoir exposé la situation qui prévaut dans son pays, le délégué du Burundi développe son point de vue sur la région des Grands Lacs et exprime le vœu que la Conférence adopte une recommandation claire sur la crise qui y sévit.

Arrivé de Kigali où il a présidé une réunion des bailleurs de fonds, à laquelle la France participait, en vue de réintégrer les réfugiés du Zaïre et de Tanzanie, le représentant canadien rend compte des décisions qui y ont été prises. Félicitant les autorités rwandaises pour leur gestion du retour des réfugiés, il souhaite que la communauté internationale apporte son soutien au Rwanda. Recommandant que l'intégrité territoriale du Zaïre ne soit pas remise en cause et qu'il soit mis fin à la militarisation du conflit, le délégué du Canada insiste pour que la Francophonie recherche, en liaison avec l'ONU et l'OUA, des solutions durables dans la région.

Le délégué de la Belgique souligne que les risques de déstabilisation dans la région se sont encore aggravés et regrette les dernières décisions concernant la force multinationale alors qu'il reste à mettre en place une action humanitaire d'urgence dans l'Est du Zaïre, à laquelle la Belgique serait prête à contribuer. La Belgique contribuera également à l'effort de réinstallation des réfugiés rwandais rentrés dans leur pays. Elle regrette l'absence de progrès dans le dialogue au Burundi. La Belgique est en faveur d'un règlement politique global et de la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs sous les auspices de l'ONU et de l'OUA.

S'agissant du Zaïre, la Belgique réaffirme le principe de son intégrité territoriale, fondement de toute négociation. Elle appuie la tenue d'élections sous contrôle des Nations unies et, si possible, avec une contribution de la Francophonie.

Soulignant le caractère éminemment explosif de la situation, le délégué du Sénégal souhaite que la Francophonie apporte sa réflexion à la conférence internationale qu'il appelle également de ses vœux. À cet effet, il propose la création d'une commission autour du président du CPF.

Le délégué du Burkina appuie la proposition du Sénégal.

Le représentant du Mali, tout en appuyant l'idée d'une conférence internationale, appelle à un engagement plus fort des Africains, notamment par le déploiement d'une force multilatérale. H souligne les risques considérables que ferait courir à l'Afrique toute modification du tracé actuel des frontières.

Après avoir souligné l'intérêt stratégique de la région des Grands Lacs pour l'Égypte, le délégué de ce pays rappelle le principe de l'intangibilité des frontières et, saluant les efforts internationaux en cours, se rallie à la proposition du Sénégal.

Après avoir signalé l'urgence d'agir, le délégué du Tchad adhère lui aussi à la proposition du représentant du Sénégal.

Le chef de délégation de la France souligne que des problèmes humanitaires sérieux subsistent au Kivu et exprime les regrets de son pays devant la décision de dissoudre la force multinationale à la fin de ce mois. Il ajoute qu'il convient dans l'immédiat que tout le soutien nécessaire soit apporté aux organismes humanitaires au Kivu.

S'agissant du Zaïre, la France considère que la préservation de son intégrité territoriale est essentielle et que le processus électoral qui s'y engagera devra recevoir l'appui de la communauté internationale. La France y prendra sa part. En ce qui concerne le Burundi, le secrétaire d'État français, inquiet du maintien depuis quatre mois des sanctions contre ce pays, estime qu'il convient de tenir compte des gestes positifs qui viennent du gouvernement burundais. À propos du Rwanda, il se déclare très attentif à la réinstallation dans de bonnes conditions des nombreux réfugiés qui y sont retournés. La France observe également avec attention les mouvements actuels des réfugiés en Tanzanie.

Après avoir évoqué les sujets que la conférence internationale placée sous l'égide de l'ONU et de l'OUA devrait traiter (retour des réfugiés, consensus institutionnel dans les pays concernés, fin de l'impunité, accompagnement financier, suivi des engagements pris), la déléguée de la France précise que si une commission de réflexion francophone devait être créée, elle devrait l'être auprès du CPF, qui est investi d'un rôle politique.

Au terme de ce débat, au cours duquel le Rwanda précise qu'il serait prêt à accepter une conférence internationale placée sous les auspices, et non pas sous l'égide, de l'ONU et de l'OUA, la Conférence retient de la proposition du représentant du Sénégal l'idée de la création d'un groupe de réflexion et exprime son espoir que le CPF, ainsi saisi du dossier, fasse des propositions qui seraient de nature à contribuer au retour de la paix dans la région.

5.3. Communication de l'AIPLF

Par la voix de son secrétaire général parlementaire, le sénateur Jacques Legendre (France), l'AIPLF fait une communication centrée essentiellement sur deux points : la situation dans la région des Grands Lacs et l'observation des élections.

Sur le premier point, l'AIPLF fait observer qu'il s'agit là pour elle d'une préoccupation ancienne et constante. Dès le mois de mai 1994, elle a été la première institution de la Francophonie à clamer son indignation devant les massacres au Rwanda et à lancer un appel à la communauté internationale, en particulier aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Elle regrette les retards mis récemment à l'acheminement de l'aide humanitaire et propose que soit imaginé un mécanisme d'arbitrage auquel les États membres de la Francophonie accepteraient de se soumettre.

S'agissant de l'observation des élections, l'AIPLF estime que celles-ci sont une phase essentielle du processus de démocratisation et qu'il convient de leur attacher la plus grande attention. Les missions d'observation doivent être poursuivies par la Francophonie et non par des observateurs francophones d'autres organisations internationales. Malgré ses imperfections, le processus électoral doit être considéré comme un succès de la démocratie dont il faut accepter de payer le coût.

Après avoir rappelé les cinq programmes de coopération interparlementaire conduits par son institution, le secrétaire général parlementaire fait observer que l'AIPLF a réagi par des communiqués de soutien aux institutions parlementaires chaque fois qu'un coup d'État ou une tentative de coup d'État dans un pays membre visait à leur porter atteinte. Il souhaite que cette réaction soit systématique de la part de l'ensemble de la Francophonie institutionnelle.

Il assure la CMF de la volonté de coopération franche, sincère et désintéressée de l'AIPLF dans sa compétence d'Assemblée consultative de la Francophonie ainsi que sur toutes les questions utiles entrant dans les domaines des Sommets. Enfin, après avoir cité les formes de dialogue déjà mises en œuvre avec le CPF, le secrétaire général souhaite qu'une semblable relation soit également établie avec la Conférence ministérielle, selon les propositions présentées par l'AIPLF.

Sans ouvrir de débat, le président remercie le secrétaire général parlementaire de l'AIPLF pour son excellente communication, dont la Conférence a pris bonne note.

5.4. Appui au processus électoral : réactualisation du texte relatif aux « Principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élections »

Le représentant de l'Égypte formule trois remarques sur les principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation. La première porte sur le mandat confié aux missions d'observation, qui doit être envisagé comme un appui technique au processus démocratique et non comme une opération d'enquête et de vérification. La seconde porte sur la discrétion à observer vis-à-vis des médias pour éviter de nuire aux intérêts des pays et au processus électoral lui-même. Enfin, il demande que soient pris en compte les résultats de la réunion de l'Union parlementaire internationale, qui s'est tenue à Paris les 5 et 6 décembre derniers, concernant la mise au point d'une déclaration universelle sur le « droit à la démocratie ».

Ayant pris note de ces remarques, la Conférence adopte le document portant « Principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élections » réactualisé par les soins de la commission politique du CPF et de la Délégation générale à la coopération juridique et judiciaire de l'ACCT.

5.5. Suivi de la résolution de Cotonou relative aux institutions de la Francophonie

Rapport du comité de réflexion

Après avoir rappelé le rôle du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie dans la préparation de la réforme des institutions de la Francophonie, le président de la Conférence invite le président Dehaybe à présenter son rapport.

Dans son exposé, M. Dehaybe rappelle que les grandes lignes de la réforme institutionnelle avaient été adoptées lors du Sommet de Cotonou et que le comité avait été chargé de préparer le projet d'une charte modifiée de l'Agence selon ces orientations. Précisant les conditions dans lesquelles le comité a été conduit à travailler, il souligne que le défi était de concilier deux impératifs : accorder un rôle politique éminent au secrétaire général de la Francophonie sans empiéter sur les prérogatives des États et gouvernements ; reconnaître le rôle de certains opérateurs sans banaliser celui de l'Agence, qui est et doit rester le principal opérateur des Sommets.

Le rapporteur du comité de réflexion, M. Christian Valantin, présente ensuite le texte proposé. Il insiste sur le fait que les annexes auront la même valeur juridique que le texte luimême. Il ressort de son exposé que trois articles seulement font l'objet de réserves de la part de certaines délégations : l'article 2, relatif à l'ordre de préséance des instances ; l'article 3, qui traite de la présence de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie (ACCT) aux réunions des instances et l'article 10, portant sur les objectifs et les fondions de l'Agence.

La discussion sur le rapport du comité de réflexion est ouverte par le président de la Conférence et amène de nombreuses interventions. Le président Osho en fait la synthèse en quatre points :

- il faut rester fidèle à l'esprit de Cotonou, puisque telle est la volonté des chefs d'État et de gouvernement ;
- on s'accorde à reconnaître la qualité remarquable du travail du CPF et de son comité de réflexion;
- il faut se doter d'une architecture institutionnelle, pragmatique et efficace, qui évite les conflits et les risques de blocage ;
- enfin, il faut éviter le double piège du perfectionnisme et de « l'éternel recommencement ».

Débat général

Le président invite l'assemblée à statuer sur les trois articles faisant l'objet de réserves ainsi que sur la question fondamentale de savoir à quel organe doivent être dévolues les fonctions du Conseil d'administration.

S'agissant de l'article 2, sur l'ordre de préséance des instances, les délégations se rallient à la proposition de compromis présentée par le Vietnam (variante 4). Cette proposition se fonde sur la nécessité de distinguer la fonction du secrétaire général, qui est politique, de celle du Secrétariat général qui assume un rôle administratif et opérationnel. L'article ainsi amendé se lira comme suit :

ARTICLE 2

Les institutions de la Francophonie sont :

- les instances de la Francophonie :
 - la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ci-après appelée le « Sommet » ;
 - la Conférence ministérielle de la Francophonie, ci-après appelée « Conférence ministérielle » :
 - le Conseil permanent de la Francophonie, ci-après appelé « Conseil permanent », présidé par le secrétaire général de la Francophonie ;
- le Secrétariat général de la Francophonie ;
- l'Agence de la Francophonie (ACCT), qui est l'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie. Elle est l'opérateur principal des programmes décidés par le Sommet ;
- l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), qui est l'assemblée consultative de la Francophonie ;
- les opérateurs directs et reconnus du Sommet, dont la liste est donnée en annexe, qui concourent, dans les domaines de leurs compétences, aux objectifs de la Francophonie tels que définis dans la présente Charte.

S'agissant de l'article 3, les réserves portent sur la place de l'administrateur général aux travaux des instances. Plusieurs délégations expriment la crainte d'instaurer une direction bicéphale dès l'instant où l'administrateur général pourrait assister à toutes les instances, à l'instar du secrétaire général. D'autres délégations estiment que cette crainte n'est pas fondée puisque l'administrateur général est choisi par le secrétaire général et doit logiquement former un tandem avec lui.

À la demande du président de la Conférence, un comité ad hoc formé par les délégations de la France, du Québec et du Sénégal propose de décrire, en annexe, les places respectives du secrétaire général, de l'administrateur général et des opérateurs aux diverses instances.

La proposition suivante est adoptée :

ANNEXE 3

Présence du secrétaire général, de l'administrateur général et des autres opérateurs directs et reconnus aux instances

Le secrétaire général participe de plein droit aux travaux de toutes les instances de la Francophonie.

L'administrateur général participe de plein droit à la Conférence ministérielle siégeant comme Conférence générale ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Agence.

Sommet et Conférence ministérielle :

L'administrateur général et les opérateurs directs et reconnus participent aux travaux du « volet coopération ».

À l'initiative du secrétaire général, l'administrateur général assiste aux travaux relatifs aux autres points de l'ordre du jour.

Conseil permanent:

L'administrateur général et les opérateurs directs et reconnus assistent à tous les points de l'ordre du jour.

S'agissant de l'article 10, qui porte sur les objectifs et les fonctions de l'Agence, la Conférence s'est ralliée au texte présenté après que la formulation des objectifs eût été enrichie par une proposition présentée par M. Christian Valantin. Cette formulation précise que l'Agence de la Francophonie (ACCT) est le siège « juridique » du Secrétariat général, qu'elle est « un lieu d'échanges et de concertation » et qu'elle « encourage l'utilisation des nouvelles technologies de l'information à des fins de développement, notamment en ce qui concerne la formation à distance ».

S'agissant de l'article 15, la proposition de faire du CPF, présidé par le secrétaire général, le Conseil d'administration de l'Agence soulève de vives réserves, tant pour des raisons juridiques et déontologiques que pour des raisons fonctionnelles. À l'issue du débat engagé sur ce sujet, mi consensus s'établit sur le maintien du statu quo.

Le comité ad hoc formé par les délégations du Burkina Faso, des Comores, du Liban et de la Tunisie, avec l'aide du Secrétariat général et du président Dehaybe, propose une reformulation des articles touchés par cette décision.

Par ailleurs, la délégation du Bénin, appuyée par celle du Burkina Faso, propose de déplacer l'alinéa de l'article 5 concernant les décisions d'affectation du FMU à l'article 14. Le président du comité de réflexion attire l'attention sur l'importance de cet alinéa qui prévoit le nombre de délégués au CPF lorsque s'effectue ta répartition du FMU. Il rappelle que l'intitulé de l'alinéa concerné est conforme à la résolution n° 1 du Sommet de Cotonou, relative aux institutions de la Francophonie, qui confirme le Conseil permanent dans ses attributions sur le FMU. La France, de son côté, s'oppose au déplacement ou à la suppression de cet alinéa.

La Conférence adopte les amendements suivants :

ARTICLE 4 (deuxième paragraphe)

La Conférence ministérielle siège comme conférence du Sommet, Conférence générale et Conseil d'administration de l'Agence.

ARTICLE 15 (en début d'article)

La Conférence ministérielle de la Francophonie est le Conseil d'administration de l'Agence de la Francophonie (ACCT).

Chaque membre est représenté au Conseil d'administration par une délégation conduite par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie, ou leur délégué. Le secrétaire général est membre de plein droit du Conseil d'administration, sans droit de vote.

Le Conseil d'administration est présidé par le ministre représentant l'État ou le gouvernement hôte du dernier Sommet, puis par celui du pays qui a reçu la charge de préparer le Sommet suivant.

Le président fixe l'ordre du jour en concertation avec le secrétaire général.

6. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME CONFÉRENCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ACCT (XV° SESSION)

Le président de la Conférence annonce que la CMF siège maintenant comme conférence générale extraordinaire de l'ACCT.

6.1. Demande d'adhésion du Cap-Vert

Le président invite le secrétaire général de l'Agence à présenter la demande d'adhésion du Cap-Vert à l'ACCT.

À titre de pays hôte, le Maroc appuie la candidature du Cap-Vert.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'adhésion du Cap-Vert et accueille chaleureusement ce nouveau pays membre.

Le délégué du Cap-Vert exprime toute la gratitude de son gouvernement qui, en devenant membre de plein droit de l'Agence à un moment décisif pour la Francophonie, tient à assurer tous les États et les gouvernements membres de sa participation active à cette entreprise fondée sur les liens culturels et la solidarité.

6.2. Adoption des propositions

La Conférence, siégeant comme Conférence générale, adopte les amendements portés à la Charte de l'ACCT, les modifications administratives et les mesures transitoires proposées relatives à la mise en œuvre de la résolution de Cotonou sur les institutions de la Francophonie.

7. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME ORGANE DU SOMMET (SUITE)

Siégeant de nouveau comme organe du Sommet, la Conférence entend ensuite les opérateurs directs et reconnus ainsi qu'un certain nombre d'institutions partenaires.

7.1. Rapports des opérateurs directs

Aupelf-Uref

Invité à prendre la parole, le recteur Michel Guillou rappelle, au début de son intervention, que c'est ici, à Marrakech, en 1987, que l'Uref, l'Université des réseaux d'expression française, a été intégrée au sein de l'Aupelf.

Il constate que ce qui fait la force et l'efficacité de l'opérateur direct des Sommets qu'est l'Aupelf-Uref, c'est la mise en réseau de l'ensemble des universités francophones.

Dans l'exécution de son mandat, l'Aupelf-Uref joue dans la Francophonie un double rôle.

Elle est d'abord pour celle-ci un bureau d'étude, un instrument de réflexion et de propositions dans tous les domaines, à l'instar du rôle que jouent les universités dans chaque pays.

Elle conduit ensuite, et c'est là son rôle principal, une programmation, décidée par les Sommets, destinée à consolider la Francophonie scientifique. Elle le fait dans le cadre de quatre fonds, qui représentent les métiers de l'université : recherche, formation, information et régionalisation.

En matière de recherche, c'est toute l'administration de la recherche dans les pays du Sud qui est en jeu. En matière d'information, l'Uref a construit depuis huit ans un système francophone d'édition et de diffusion, le Syfed, qui met en place dans les pays francophones, notamment au Sud, les instruments, du livre à Internet, indispensables pour le développement. Un réseau de centres d'intermédiation est déjà installé dans 25 pays, permettant notamment d'intégrer sur Internet les contenus francophones et de mettre ceux-ci à la disposition de tous.

En matière de formation, en dehors d'un système complet de bourses à tous les niveaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, le recteur Guillou cite le programme très important, notamment pour le Vietnam et le Cambodge, des classes bilingues ainsi que le fonctionnement du réseau francophone des centres d'excellence que sont les instituts internationaux implantés à Hanoi (Institut francophone d'informatique), à Phnom Penh (Institut technologique du Cambodge), à Sofia (Institut francophone d'administration et de gestion). Enfin, des programmes particuliers à chaque région permettent de développer des politiques régionales en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Après avoir rappelé les propositions contenues dans son document, *La Francophonie a un avenir si...*, le recteur Guillou exprime le souhait que Hanoi marque un nouveau départ pour la Francophonie, aussi bien pour ses institutions que pour le projet qu'elle porte.

Ayant remercié le recteur Guillou pour son exposé, le président donne la parole à l'assemblée.

Les délégués du Vietnam, du Maroc, du Sénégal, du Liban et de la France expriment leur appréciation de l'action menée et des résultats obtenus par l'Aupelf-Uref, et ils reconnaissent le rôle majeur que joue aujourd'hui cet opérateur dans la Francophonie.

Le Vietnam et la France expriment leur satisfaction à l'égard des projets engagés au Vietnam dans la perspective du Sommet de Hanoi et la délégation vietnamienne tient à souligner la collaboration étroite prévalant entre l'Agence de la Francophonie (ACCT) et l'Aupelf-Uref dans la mise en place des classes bilingues.

AIMF

Après avoir présenté les excuses du président de l'AIME M. Jean Tiberi, député-maire de Paris, son représentant, M. Pierre Figeac, exprime la reconnaissance de son association pour la confiance que les chefs d'État et de gouvernement ont bien voulu placer en elle en lui permettant d'accéder à Cotonou au statut d'opérateur direct de la Francophonie.

Il évoque le rôle éminent que les municipalités ont à jouer dans la mise en œuvre des grands principes de liberté et de démocratie, soulignant qu'elles sont très proches des préoccupations des citoyens.

Il cite ensuite un certain nombre de projets qui sont chers à son association, parmi lesquels la réalisation d'un centre culturel francophone à Chisinau, la construction d'une école et d'une bibliothèque à Port-au-Prince, l'informatisation de l'état civil à Abidjan et à Casablanca ainsi que la réalisation de projets soumis par le Vietnam dans le cadre de la préparation du Sommet de Hanoï.

Cependant, préoccupé par la faiblesse des subventions octroyées à l'AIMF, soutenue principalement par les ministères français, M. Figeac lance un appel aux pays membres du Sommet afin qu'ils remédient à cette situation et permettent ainsi à l'association de donner l'ampleur qui convient à son action.

Ayant remercié M. Figeac pour son exposé, le président indique que les membres de la Conférence reconnaissent l'importance de l'action de l'AIMF. H les invite à réserver une attention particulière à la demande faite par l'AIMF.

Le représentant de la France déclare que son pays a entendu avec intérêt le rapport de l'AIMF et qu'il se fait l'écho de l'appel lancé par cet opérateur.

Le président donne ensuite la parole au représentant de TV5.

TV5

M. Alain Auclaire, directeur général de TV5 Europe, accompagné de M. Mactar Silla, directeur de TV5 Afrique, présente les excuses du président Imhaus, qui regrette de ne pouvoir assister à la conférence.

Le directeur de TV5 Afrique rend compte des progrès techniques réalisés par la chaîne, tant du point de vue de la diffusion satellitaire que du point de vue de la réception et de la redistribution du signal.

Il souligne que le continent africain devient le bassin géographique, linguistique et démographique par excellence de la réception de TV5. Les perspectives de développement sont encourageantes en dépit des contraintes d'un environnement concurrentiel.

En ce qui concerne les programmes, TV5 est devenu un des lieux majeurs de la création africaine, de la prise de parole d'hommes, de femmes et de jeunes du continent, issus de tous les secteurs de la société civile. Son insertion dans la réalité africaine plaide en faveur du choix fait par la Francophonie.

L'avenir est ouvert. La chaîne devrait connaître des avancées rapides, pour peu que les capacités de production au Sud soient renforcées, grâce au fonds de soutien à la production audiovisuelle, et que les énergies francophones se mobilisent autour d'elle.

Pour conclure, le directeur de TV5 Afrique rappelle que la Francophonie devra se doter des moyens nécessaires pour que les perspectives ouvertes débouchent à terme sur un outil viable de large diffusion pour et à partir de l'Afrique.

Le directeur général de TV5 Europe exprime son appui à l'élargissement de la coopération avec des partenaires institutionnels en Afrique et se réjouit de la perspective d'une réunion prochaine des bailleurs de fonds.

Le président remercie les deux intervenants et les félicite pour leur témoignage de conviction et de disponibilité.

Les délégations du Canada, de la Communauté française de Belgique et de la Suisse insistent sur l'importance qu'ils accordent au maintien du caractère multilatéral de TV5, qui a été réaffirmé à l'occasion de la réunion des ministres responsables de TV5 qui a été tenue à Montebello à l'invitation du Canada le 17 octobre 1996.

Les délégations du Burkina, du Cameroun et du Sénégal, après avoir exprimé leur satisfaction à l'égard du travail effectué par TV5 Afrique, expriment le souhait que cet opérateur puisse bénéficier de ressources financières additionnelles.

Le représentant du Cameroun fait part des résultats des travaux d'un groupe d'experts sur TV5 Afrique qui s'est réuni en septembre 1996 à Yaoundé. Cette réunion a permis l'adoption d'une dizaine de recommandations faites aux ministres responsables de TV5 lors de la Conférence de Montebello. Ces recommandations visent notamment la recherche des moyens efficaces de développement de TV5 Afrique.

Se réjouissant de l'amorce de dialogue entre TV5 et l'Agence de la Francophonie (ACCT) en ce qui concerne l'harmonisation des efforts visant le développement de TV5 Afrique, le représentant du Canada donne son appui à l'organisation, au début de 1997, de la réunion des bailleurs de fonds évoquée dans le rapport du secrétaire général de l'Agence. H souhaite que TV5 Afrique participe conjointement à cette réunion qui abordera les problèmes d'infrastructures de production et ceux de la production audiovisuelle en Afrique.

Université Senghor

Invité à présenter son rapport, le Pr Souleymane Seck, recteur de l'université Senghor, rappelle les formations offertes par son université. Après six ans de fonctionnement, les résultats sont encourageants, si l'on en juge par la capacité d'insertion professionnelle des auditeurs, tous secteurs confondus, ainsi que par le dynamisme des regroupements panafricains de consultants qui se créent entre anciens de l'université.

Avec un diplôme reconnu, une réputation qui lui vaut de répondre à un nombre croissant de missions d'expertises confiées par de grands organismes régionaux ou internationaux, l'université Senghor s'est désormais fait une place enviable au soleil.

Le recteur souligne que, dans le cadre francophone, la collaboration suivie avec l'ACCT, notamment en matière de gestion du patrimoine culturel, est un exemple concret des synergies auxquelles le président Zinsou a appelé les opérateurs.

Dans ce contexte encourageant, l'université, après avoir décidé de revenir dès 1998 à un recrutement annuel de ses auditeurs, amorcera un mouvement d'ouverture à l'Afrique non francophone et y gagnera ainsi une reconnaissance élargie qui devrait confirmer le bien-fondé du choix fait par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Dakar en 1989.

Le président remercie le recteur et l'encourage à persévérer malgré les difficultés résultant de la modicité des moyens dont l'université dispose pour s'acquitter de son important mandat.

Le délégué de la France propose que la commission de coopération tienne une réunion avec l'ensemble des bailleurs de fonds pour faire le point sur l'université, avant la tenue de son Conseil d'administration, afin d'étudier les meilleurs moyens de l'aider à développer sa vocation de centre de formation de haut niveau pour les cadres africains.

Les délégations de l'Égypte, de la France et du Sénégal se réjouissent des résultats obtenus par l'université Senghor et félicitent le recteur pour sa gestion remarquable.

7.2. Conférences ministérielles permanentes

Conféjes/CIJF

• Jeux de la Francophonie

Le président en exercice du CIJF, S.E. M. Zinsou Damien Modéran Alahassa, ministre de la Jeunesse et des Sports du Bénin, fait un point d'information sur l'organisation des Jeux de la Francophonie. Il signale que la Conféjes a confirmé, le 27 avril dernier, l'organisation des III Jeux de la Francophonie à Antananarivo du 27 août au 6 septembre 1997.

Dès le mois de juin, le programme de réhabilitation des différentes infrastructures sportives et culturelles a été lancé par le comité national d'organisation. L'ensemble des travaux doit être terminé trois mois avant la tenue des Jeux, sauf la construction du village, dont l'achèvement est prévu vers la fin de juillet 1997.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a, de son côté, établi des relations fructueuses avec le mouvement sportif international, qui appuiera le comité d'organisation pour faciliter le déroulement des compétitions, et avec l'ACCT, dont l'intervention permettra la valorisation de la partie artistique des Jeux.

Enfin, un effort particulier est réalisé dans le domaine de la communication autour de cet événement : appui technique et logistique au diffuseur hôte pour la production d'images aux normes internationales ; contacts déjà très avancés en vue de diffusions en direct ou en différé sur l'ensemble de l'espace francophone par la presse écrite, parlée et télévisée ; mise à la disposition des pays qui le souhaiteraient d'un ensemble de documents d'information sur les Jeux ; organisation d'une exposition itinérante sur le thème « Arts et Sports : Jeux de la Francophonie », etc.

Ainsi, le CIJF et le comité national d'organisation comptent fermement réussir à Madagascar des Jeux simples mais dignes, conviviaux et performants, témoignant ainsi, pour un public international accru, de la vitalité de la Francophonie.

Autre rapport : Forum francophone des affaires (FFA)

Le président invite le secrétaire général du Forum francophone des affaires à présenter son rapport. Celui-ci brosse le tableau encourageant d'un organisme riche de projets : un réseau en voie de renforcement, un programme de partenariat consolidé, pour lequel le FFA attend de la Francophonie des moyens plus substantiels, une assistance technique qui prend appui sur les grandes entreprises francophones et les réseaux associés des chambres de commerce et d'industrie.

Il indique que le point d'orgue de cette phase de croissance devrait, naturellement, être le Sommet de Hanoi, à la veille duquel le FFA tiendra sa sixième grande rencontre internationale, sur le thème « Partenariat et transfert de technologies ».

Remerciant le secrétaire général pour son exposé, le président de la Conférence souligne que le FFA, dans le champ d'action qui est le sien, a pris une place essentielle, complémentaire de l'action des opérateurs de la Francophonie, dans le domaine du développement économique.

Les délégations de la France, du Sénégal et du Cameroun marquent leur appréciation de l'action du FFA, notamment dans le secteur des communications et des partenariats établis avec l'Agence et l'Aupelf-Uref. Le délégué du Sénégal, à l'occasion de son intervention, attire l'attention sur l'importance des industries culturelles comme facteur de développement et sur leur pertinence au regard des objectifs de la Francophonie.

Rappelant que son pays est à l'origine de la résolution de Cotonou sur la coopération économique, le délégué du Cameroun souligne que le développement de l'économie et celui de la démocratie vont de pair.

8. FMU: RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes du Fonds multilatéral unique rappelle que le financement en provenance du FMU bénéficiant aux opérateurs directs du Sommet est soumis à un contrôle externe et indépendant.

Les conventions passées entre le président du CPF et chacun des opérateurs précisent que les exercices concernés par ce contrôle externe sont les exercices 1996 et 1997.

Par ailleurs, la dernière convention signée ne l'a été qu'au début du mois de septembre 1996. En conséquence, le premier rapport de fond sera présenté lors de la prochaine Conférence ministérielle de suivi des Sommets.

Enfin, le commissaire aux comptes du FMU demande qu'une assistance technique lui soit apportée dans l'exercice de sa mission. Cette demande ne soulève pas d'objection.

9. PRÉPARATION DU SOMMET DE HANOÏ

9.1. État (l'avancement

Le délégué du Vietnam indique que son gouvernement est conscient de l'importance de ce VII^e Sommet de la Francophonie, le premier à tenir ses assises en Asie, et qu'il ne ménage aucun effort pour que le Sommet de Hanoi se déroule dans les meilleures conditions possibles et parvienne aux résultats escomptés.

Un comité national, présidé par un vice-premier ministre et disposant d'un secrétariat général et de sept commissions techniques, a été créé pour diriger et coordonner tous les travaux de préparation et d'organisation. Le président de ce comité, le vice-premier ministre Nguyên Khanh, a tout récemment entrepris une tournée africaine dans le double but de procéder à des échanges d'expériences concrètes avec les pays africains hôtes de sommets antérieurs et de donner une impulsion nouvelle aux rapports d'amitié et de coopération du Vietnam avec les pays africains de la communauté francophone.

Le délégué du Vietnam assure que les préparatifs du Sommet sont en bonne voie. Un court métrage sur les préparatifs est en cours de réalisation et un vaste programme de formation du personnel a été entrepris parallèlement aux grands travaux touchant les infrastructures d'accueil.

Enfin, il adresse les remerciements de son pays à la France, au Canada, à la Communauté française de Belgique, aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick, à Monaco, à la Suisse, à l'ACCT, à l'Aupelf-Uref, à l'AIMF et aux autres organisations francophones apportant leur aide à la réalisation de ce projet.

9.2. Dates du Sommet

Le VII^e Sommet de la Francophonie se tiendra du 14 au 16 novembre 1997. Il sera précédé, les 11 et 12 novembre, par la 9^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

9.3. Échange préliminaire de points de vue sur les thèmes et les grandes orientations du Sommet de Hanoi

S'agissant du choix du thème central du prochain sommet, le délégué du Vietnam exprime la ferme conviction de son gouvernement, qui a procédé à de larges consultations sur la question, que le relief donné à la coopération économique devrait recevoir l'appui de la communauté francophone. Ce choix est motivé à la fois par les réalités du développement des pays membres de la Francophonie à l'aube du troisième millénaire et par le besoin de renouveler le contenu de la solidarité francophone. Enfin, l'environnement économique en devenir de l'Asie du Sud-Est, où se tiendra le Sommet, en souligne la pertinence.

Les propositions soumises à l'attention de la Conférence mettent en exergue le développement, la coopération économique et la solidarité francophone.

Le représentant du Vietnam présente ensuite le sous-thème retenu par ses autorités, qui porte sur la mise en valeur des ressources humaines en tant qu'acteurs et bénéficiaires du développement.

Avant de conclure, il présente le logo du Sommet de Hanoï, en indiquant que sa réalisation par des artistes vietnamiens a été soutenue financièrement par l'AIMF.

Le président de la Conférence invite ensuite les délégations qui le souhaitent à intervenir.

Le représentant du Canada mentionne qu'une délégation canadienne se joindra à une délégation française pour effectuer une mission au Vietnam au début de l'année 1997.

Il souligne le besoin d'un cadre stratégique pour concilier, en ce qui concerne des ressources, continuité, dans le prolongement du Sommet de Cotonou, et nouveauté, en appui au thème de développement économique proposé pour le Sommet de Hanoi. Il importe de créer une synergie entre ces deux composantes. La place donnée au plan d'action qui sortira de la conférence ministérielle sur les inforoutes en constituera l'illustration.

Le délégué de la Roumanie, après avoir félicité la délégation vietnamienne pour sa présentation, souligne que le Sommet de Hanoi va, à la fois, consolider le rôle politique de la Francophonie et consacrer son caractère global, sa tendance à se mondialiser par son implantation sur les cinq continents.

Le représentant du Québec salue le souhait du Vietnam de faire de l'économie le thème majeur du Sommet de Hanoi et donne l'assurance que son gouvernement appuiera toutes les initiatives pour faire de ce Sommet une réussite. Il constate toutefois que la Francophonie est une réalité économique difficile à promouvoir parmi les ensembles géopolitiques actuels et souligne l'importance de chercher à définir la spécificité et le rôle catalyseur d'outils multilatéraux francophones comme l'Agence et le Forum francophone des affaires.

La délégation française apprécie et encourage les efforts du gouvernement vietnamien dans la préparation de ce Sommet. S'agissant du thème, elle souhaite qu'il soit précisé de manière à exprimer une vision tant politique qu'économique. Elle soumet donc à l'analyse des instances compétentes la formulation suivante : « La Francophonie, pôle de développement solidaire pour la paix et le progrès économique et social ».

Les délégations du Liban et de la Tunisie appuient la proposition de la France.

Le chef de la délégation du Burkina, préoccupé par l'image que la Francophonie entend projeter après Hanoi, estime qu'il importe, au nom de la langue française qui réunit cette communauté, de placer la formation parmi les préoccupations du prochain Sommet.

Le secrétaire général de l'ACCT rappelle qu'au dernier Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont retenu des programmes mobilisateurs pour cinq ans et que plusieurs chantiers sont en cours : la Conférence ministérielle sur les inforoutes, les assises pour la formation professionnelle et technique, la convention en matière de culture.

Clôturant le débat, le président de la Conférence se réjouit de la riche moisson d'idées exprimées et se dit confiant quant à la poursuite du travail préparatoire impliquant les instances, l'Agence et le gouvernement vietnamien.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le représentant de la France intervient sur la question du français dans les organisations internationales. Il indique que la France souhaite que la commission politique du CPF fasse des propositions en ce qui concerne la structure devant assurer le suivi de cette question.

Le délégué du Canada présente la candidature officielle du Canada—Nouveau-Brunswick pour accueillir le Sommet de la Francophonie en 1999.

Le délégué du Nouveau-Brunswick remercie son collègue canadien d'avoir bien voulu présenter cette candidature. Son gouvernement est heureux de se joindre à celui du Canada pour inviter la communauté francophone à se réunir dans la ville de Moncton, qui représente le cœur du renouveau économique et social de la province. Pour le Nouveau-Brunswick, où la communauté francophone est minoritaire, la tenue d'un Sommet de la Francophonie est l'expression d'une communauté fière de ce qu'elle est, valorisée par l'ouverture sur le monde et soucieuse de partager avec toutes les communautés linguistiques la richesse du message porté par la Francophonie.

Le représentant de la Roumanie, ayant pris note de l'offre faite par le Nouveau-Brunswick, émet le souhait que le premier Sommet de la Francophonie du XXI^e siècle se tienne à Bucarest.

Le délégué d'Haïti rappelle alors qu'à Cotonou, son gouvernement avait déjà manifesté l'intention de recevoir le premier sommet du XXI^e siècle.

Prenant note de cette « saine émulation », le président de la Conférence charge le Conseil permanent de trouver un terrain d'entente sur cette question.

11. ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Le ministre des Relations internationales du Québec, M. Sylvain Simard, prend la parole en sa qualité de rapporteur.

Au nom des participants, il remercie le Secrétariat des instances pour son remarquable travail. Il félicite également le président pour sa façon admirable de diriger les travaux de la Conférence.

Il propose ensuite une synthèse des travaux, indiquant que le rapport complet sera déposé auprès du président du Conseil permanent de la Francophonie et, après consultation des ministres, soumis à approbation formelle lors d'une prochaine réunion du CPF.

12. CLÔTURE DE LA 8° SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Dans son allocution de clôture, le représentant du Maroc se réjouit du consensus trouvé autour de la Charte de la Francophonie, qui constitue un nouveau point de départ pour l'organisation. Il estime que le thème de l'économie retenu pour le Sommet de Hanoi constitue un pas de plus dans le domaine social pour la Francophonie. Au moment où le monde s'apprête à changer de siècle, l'option francophone en matière économique place la Francophonie dans une vision prospective à moyen et à long terme. Il s'agit là d'un mandat que l'Agence de la Francophonie (ACCT), dûment dotée de moyens juridiques nouveaux, peut pleinement assumer. Le Maroc plaide en faveur des actions qui renforcent la solidarité francophone, notamment dans le domaine de l'éducation, et se félicite du succès de la Conférence ministérielle de Marrakech. Le ministre remercie l'ensemble des participants et leur souhaite un bon retour dans leurs pays respectifs.

Clôturant les travaux de la 8^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, le président Osho souligne l'étape décisive que représente Marrakech pour la Francophonie.

Le résultat important auquel la Conférence est parvenue est le fruit d'un long travail accompli par le comité de réflexion, de l'effort de compréhension mutuelle et du souci du consensus qui ont animé les membres des délégations. Ce résultat témoigne à la fois de la vitalité de la Francophonie et de l'esprit de solidarité qui unit la communauté francophone. Il réitère ses félicitations au Cap-Vert, dont l'adhésion à l'Agence de la Francophonie (ACCT) témoigne du dynamisme de la famille francophone ainsi que de l'esprit d'ouverture qui la caractérise. Il exprime à l'endroit de Sa Majesté le roi Hassan II, du gouvernement et du peuple marocains les sentiments de profonde gratitude des participants à la Conférence. Enfin, il adresse aux autorités vietnamiennes ses souhaits de succès dans la préparation du Sommet de Hanoi, qui sera appelé à délibérer sur les nouvelles institutions de la Francophonie.

Après la passation des pouvoirs, le nouveau président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, S.E. M. N'guyên-Manh-Cam, ministre des Affaires étrangères du Vietnam, se réjouit une nouvelle fois de la confiance manifestée à l'égard du Vietnam par la communauté francophone. Il répète que son pays n'épargnera aucun effort pour que le VII^e Sommet de la Francophonie soit un réel succès. Dans cette perspective, le Vietnam compte sur le concours de tous, et en particulier sur celui de l'Agence de la Francophonie (ACCT) et du CPF pour la préparation des dossiers du Sommet.